

Pour rendu exécutoire



Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur
Le 02/07/2024
Arnaud FICOT



Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le 04/07/2024
ID : 059-215902990-20241121-DEL2024DG88-DE



24-C-0123

Séance du vendredi 28 juin 2024

DELIBERATION DU CONSEIL

BUDGET GENERAL - COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2023

1. Exposé des motifs

Conformément aux dispositions de l'article L 5217-10-10 du Code général des Collectivités Territoriales, après examen du compte de gestion, le compte administratif 2023 du budget général est présenté au vote du Conseil de la Métropole.

Les budgets consolidés sont présentés en annexe 1, la charte Gissler consolidée de l'ensemble des budgets est présentée en annexe 2.

Les autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE) et leurs crédits de paiement 2023 sont présentés en annexe 5 pour l'ensemble des budgets (budget général et 6 budgets annexes).

Chaque budget (le budget général et 6 budgets annexes) fait l'objet d'une délibération spécifique. La présente délibération se concentre sur l'analyse du budget général.

1. Présentation du budget général

Le budget général retrace les activités de nature administrative de la Métropole Européenne de Lille, non assujetties à TVA. Il est soumis à la nomenclature comptable M57. Il s'agit d'un budget exprimé en montants TTC récupérant la TVA grevant ses investissements au travers du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Toutefois, certaines activités soumises à TVA, pour lesquelles la réglementation n'impose pas de budget annexe, sont retracées au sein du budget général (secteurs distincts) : restaurant communautaire, revenus des immeubles, le stade Pierre Mauroy et certaines délégations de services publics. Ces secteurs distincts font l'objet d'une annexe budgétaire rendant compte des charges et produits liés à l'activité.

Budget	Date de création	Type de service public	Nomenclature comptable	Gestion de la TVA
Général	01/01/1968	Service public administratif	M 57	Budget TTC Secteurs distincts de TVA

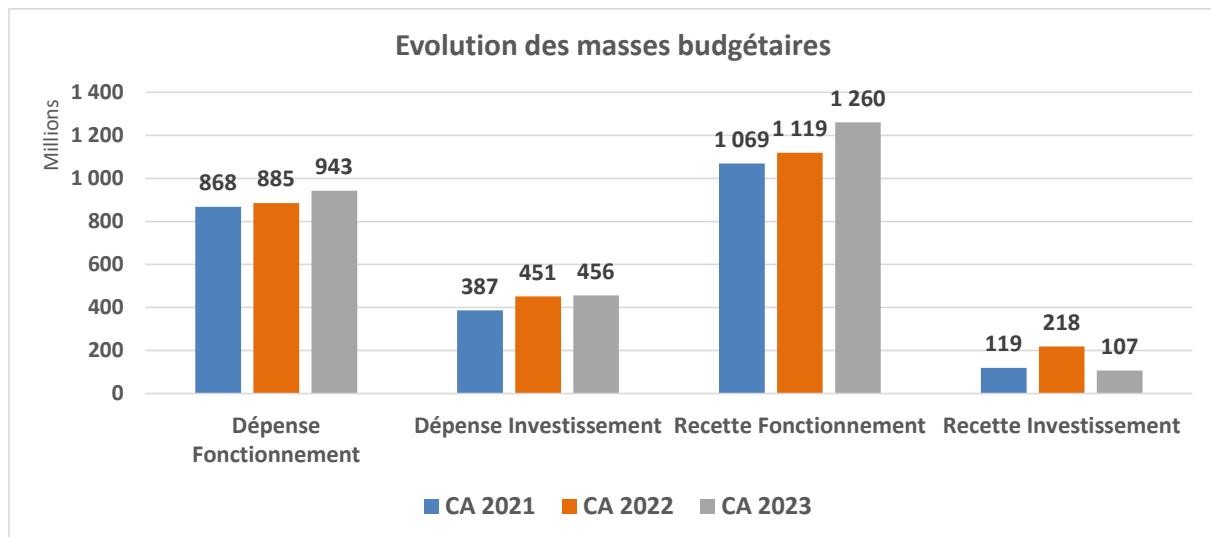
Les balances et les résultats sont joints en annexes (annexes 3 et 4).

L'analyse du compte administratif est réalisée sur les mouvements réels hors résultats reportés et lignes de trésorerie.

2. Évolution des masses budgétaires réelles

En 2023, les dépenses totales, hors résultats reportés et mouvements financiers (mouvements d'ordre, lignes de trésorerie), s'élèvent à 1 399,6M€, soit +62,9M€ par rapport à 2022 (+4,7%).

Les recettes totales, hors excédents reportés, s'élèvent à 1 367,5M€ soit +30,8M€ par rapport à 2022 (+2,3%). La section de fonctionnement représente 92% des recettes et 67% des dépenses.



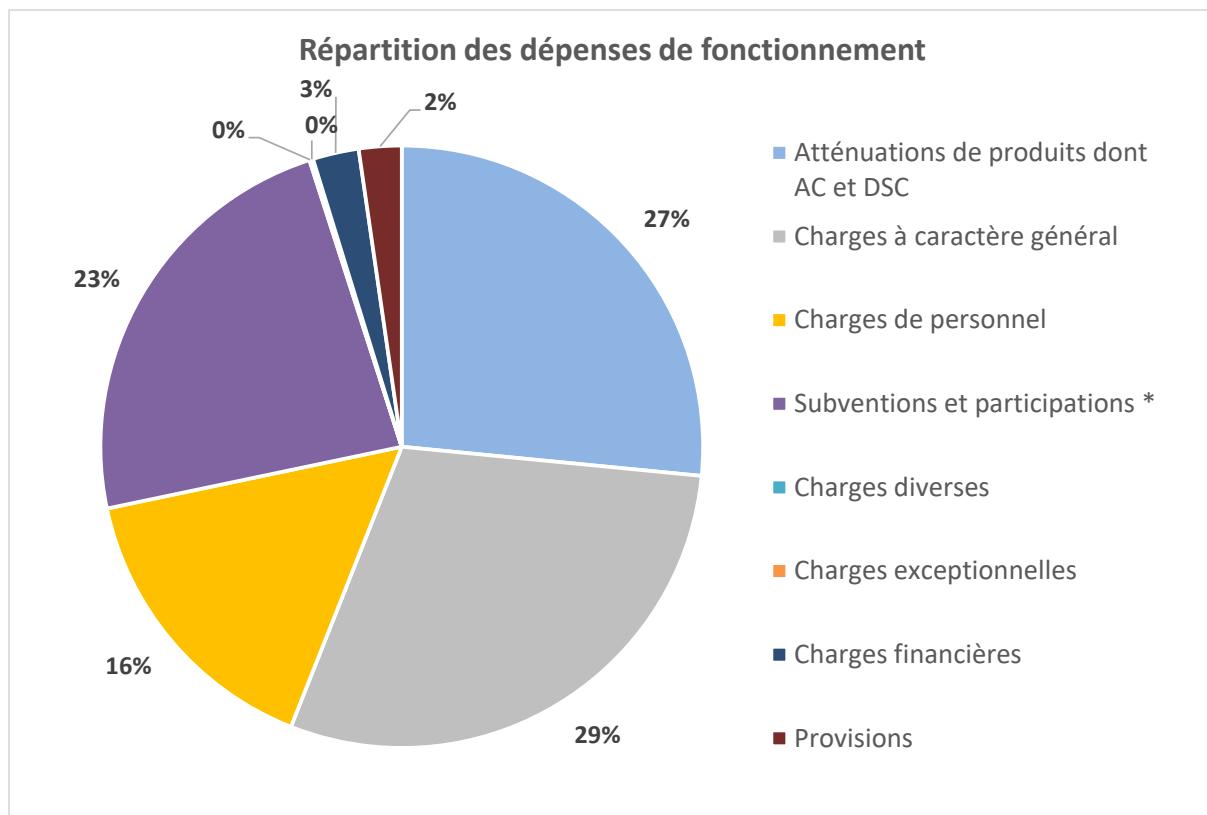
3. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, hors résultats reportés, s'élèvent à 943,4M€ et présentent un taux de réalisation de 107% / BP.

Le montant des dépenses de fonctionnement en 2023 s'élève à 943,4M€. Elles sont en augmentation de 58M€ (soit +6,6 %) par rapport au compte administratif 2022.

Cette évolution est marquée par l'augmentation importante des charges à caractère général (+23,5M€) notamment liée à la politique des déchets et par l'augmentation des charges de personnel (+8,8M€) en lien notamment avec les mesures gouvernementales de revalorisation.

Dépenses de Fonctionnement	2022			2023			Evol CA 2023/2022	
	BP	CA	Taux de réalisation	BP	CA	Taux de réalisation	En €	En %
Atténuations de produits dont AC et DSC	247 684 452	247 455 375	100%	247 684 452	250 296 193	101%	2 840 818	1,1%
Dont AC / DSC	246 218 952	246 194 975	100%	246 218 952	246 210 351	100%	15 376	0%
Charges à caractère général	239 586 412	254 295 265	106%	269 995 245	277 746 736	103%	23 451 471	9,2%
Charges de personnel	139 049 167	139 348 604	100%	146 658 066	148 142 049	101%	8 793 444	6,3%
Subventions et participations *	186 062 535	219 612 012	118%	193 868 068	219 989 226	113%	377 213	0,2%
Charges diverses	859 079	601 961	70%	1 114 829	609 877	55%	7 916	1,3%
Dépenses de gestion	813 241 645	861 313 217	106%	859 320 660	896 784 081	104%	35 470 863	4,1%
Charges exceptionnelles	230 000	524 956	228%	235 000	1 284 255	546%	759 299	144,6%
Charges financières	22 481 975	19 693 462	88%	24 081 077	23 730 063	99%	4 036 602	20,5%
Provisions	0	3 847 226		0	21 602 658		17 755 431	461,5%
Charges except. prov. et frais fin.	22 711 975	24 065 644	106%	24 316 077	46 616 976	192%	22 551 332	93,7%
Total dépenses de fonctionnement	835 953 620	885 378 861	106%	883 636 737	943 401 057	107%	58 022 196	6,6%



Elles sont composées :

Des dépenses de gestion : 896,8M€. Ces dépenses sont constituées :

- **Des reversements de fiscalité : 250,3M€ (+2,8M€/CA 2022), Ils représentent 26,5% des dépenses de fonctionnement.** Il s'agit essentiellement de :
 - L'attribution de compensation : 219,25M€ (stable par rapport à 2022) ;

- La dotation de solidarité communautaire : 26,96M€ (+0,02M€) ;
 - Les reversements de fiscalité auprès du Département du Nord (taxe de séjour pour 0,6M€) et des communes (taxe sur la consommation finale d'électricité pour 0,9M€) ;
 - Un flux exceptionnel lié au remboursement à l'État de la totalité de la compensation pour perte de recettes fiscales et domaniales perçue par la MEL (0,8M€) en 2021 au titre du dispositif d'accompagnement des collectivités face à la pandémie COVID ;
 - Des nouveaux flux, liés à la recette de remplacement de la CVAE et de la TH supprimées : remboursements à l'État pour 1,2M€ d'un trop versé de TVA.
- **Des charges à caractère général : 277,7M€ (+23,5M€/CA 2022). Elles représentent 29,5% des dépenses.**

Les principales dépenses concernent :

- La gestion des résidus urbains pour 176M€ (+10M€/CA 2022) dont notamment :
 - La gestion de la collecte sélective des déchets (82,3M€) ;
 - Le recyclage et la valorisation des déchets (67,2M€) ;
 - L'exploitation des déchetteries et des encombrants (25,8M€) ;
 - L'aménagement et l'entretien de la voirie pour 14M€ (soit +0,8M€/CA 2022) ;
 - Les actions en faveur du rayonnement de la Métropole pour 26,6M€ (soit +11,8M€/CA 2022) notamment portées par les actions de la jeunesse et des sports (25,1M€) et la politique de la culture et du tourisme (1,4M€) ;
 - La gouvernance de l'administration (patrimoine, achats, système d'information, communication...) et des ressources humaines représente 43,4M€ (soit +1,6M€/CA 2022) ;
 - La politique de logement, de l'habitat et l'urbanisme pour 5,1M€ (-1,2M€/CA 2022 – à noter que tous budgets consolidés, les dépenses en matière d'aménagement et d'habitat restent stables en 2023- cf rapport consolidé) dont le fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage pour 3,2M€ ;
 - La politique du développement économique et de l'emploi pour 2,8M€ (+0,9M€/CA 2022).
- **Des charges de personnel : 148,1M€ (+8,8M€ / CA2022). L'effectif pourvu en 2023 représente 2 485 postes, dont 2 294 postes de titulaires et 191 postes de non titulaires.**
- Les dépenses de personnel représentent 15,7% des dépenses de fonctionnement.
- **Des subventions et participations : 220M€ (+0,4M€/CA2022) soit 23,3% des dépenses de fonctionnement. Les principales dépenses concernent :**

- Les versements aux budgets annexes transports (79,3M€ soit -0,6M€ par rapport au CA 2022) et activités immobilières et économiques (7M€ soit +1,4M€/CA 2022) ;
- La contribution au Service Départemental d'Incendie et Secours du Nord (51,1M€ soit +2,9M€/CA 2022) ;
- Les subventions aux organismes et évènements culturels pour 16,4M€ (soit -0,2M€/CA 2022 à noter projet exceptionnel en 2022 d'appel à projet adaptation numérique et innovation) dont :
 - Le soutien aux grandes structures pour 5,8M€ et notamment 2,3M€ pour l'Opéra de Lille, 1,5M€ pour les conservatoires, 1,1M€ pour l'Orchestre National de Lille, 0,7M€ pour la Condition Publique et 0,2M€ pour l'Institut du Monde arabe ;
 - Le développement de la politique culturelle pour 4,1M€ et notamment 1,5M€ pour le soutien aux évènements et équipements culturels, 1M€ pour Lille 3000, 0,8M€ pour les fabriques culturelles et 0,5M€ pour les Belles Sorties ;
 - L'exploitation du LAM pour 6,5M€.
- La participation eaux pluviales versée au budget annexe assainissement : 6M€ (stable/CA 2022) ;
- Les participations versées aux offices de tourisme : 2,9M€ (quasi stable/CA 2022) ;
- Les subventions aux clubs sportifs et évènements sportifs pour 15,3M€ (+4,8M€/CA 2022) et notamment :
 - Soutien au sport de haut niveau et aux évènements sportifs : 4,4M€ ;
 - Participation à l'entrée des scolaires (piscines) : 1,95M€ (+0,2M€) ;
 - Exploitation des équipements sportifs : 1,3M€ dont 0,9M€ pour la piscine métropolitaine des Weppes, 0,3M€ pour la patinoire Serge Charles ;
 - Et 7,7M€ de dépenses exceptionnelles au titre du jugement intervenu concernant le contrat de PPP du stade Decathlon Arena-Pierre Mauroy (et ayant pour corollaire des recettes et reprises de provisions).
- Les subventions soutenant le développement économique pour 13,3M€ (soit -6,7M€/CA 2022. Pour rappel, l'exercice 2022 était marqué par des écritures comptables induites par le protocole de conciliation de la concession A1 Seclin pour 6 M€.) et notamment :
 - Le soutien à l'innovation et aux domaines d'activités stratégiques : 5,1M€ ;
 - L'accompagnement de l'agence d'attractivité Hello Lille : 2,8M€ ;
 - Le développement de l'emploi et des compétences : 1,4M€ ;
 - Le soutien à la création d'entreprises : 1,2M€ ;

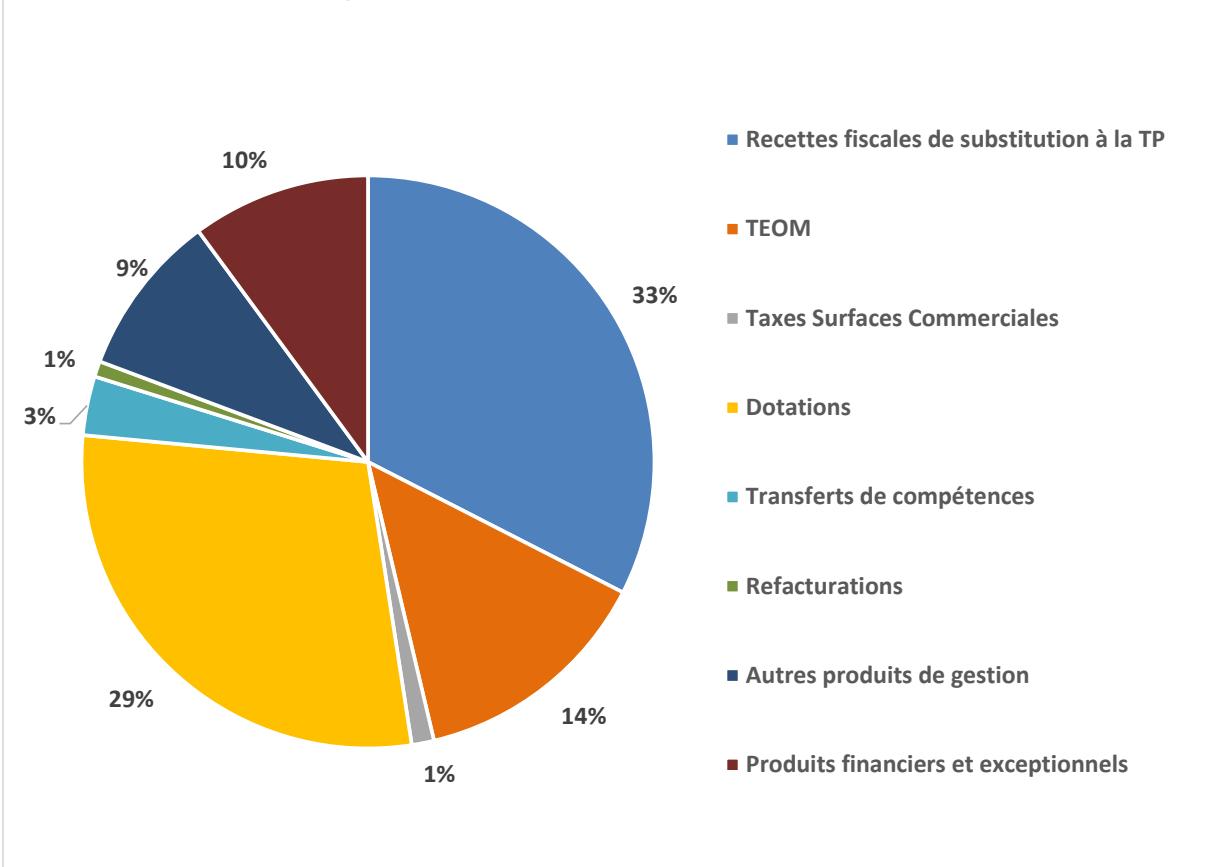
- Le soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur : 1,2M€ ;
- Les autres soutiens au développement économique : 1,7M€.
- La participation à l'Agence d'urbanisme (2,6M€, +0,1M€/CA 2022) et au Syndicat mixte du SCOT (0,9M€, stable/CA 2022)
- La politique de solidarité : le FSL (fonds de solidarité logement) (6,9M€-stable/CA 2022) et le fonds d'aide aux jeunes (1,2M€ +0,2M€/CA 2022).
- **Des charges financières : 23,7M€ (+4M€/CA2022).** Les frais financiers sont en hausse par rapport à 2022, année marquée par un taux de financement au plus bas historique. Cette augmentation est due principalement à l'augmentation inédite des taux décidée par la Banque Centrale Européenne pour contrer la forte inflation dans la zone euro ; elle a ainsi augmenté ses taux de 4,5% en 18 mois. Toutefois l'augmentation des frais financiers de la MEL est relativement modérée du fait de la structure de l'encours de la dette qui est très majoritairement à taux fixe (86% à fin 2023).
- **Des charges exceptionnelles : 1,3M€ (+0,8M€/CA2022).** il s'agit de régularisations comptables de titres sur exercices antérieurs.
- **Des provisions : 21,6M€ (+18M€/CA2022).** Conformément à l'article D. 5217-22 du Code général des collectivités territoriales et en vertu du principe comptable de prudence, une provision doit être constituée dès l'apparition d'un risque ou dès la constatation d'une perte de valeur d'un élément d'actif. En tout état de cause, la constitution d'une provision ne saurait être considérée comme la reconnaissance implicite par la Métropole Européenne de Lille de sa responsabilité ou de son acceptation d'un montant indemnitaire. Ainsi, sur 2023, la MEL a conforté sa politique de provisionnement et a ainsi provisionné les contentieux ou différends en cours notamment dans le champ des déchets ménagers (sur le CVO en particulier).

Les recettes de fonctionnement, hors résultats reportés, s'élèvent à 1 260M€. Leur taux de réalisation est de 118%.

Ces recettes sont en augmentation de 141,8M€ (soit +12,7 %) par rapport au compte administratif 2022.

Recettes de Fonctionnement	2022			2023			Evol CA 2023/2022	
	BP	CA	Taux de réalisation	BP	CA	Taux de réalisation	En €	En %
Cotisation Foncière Entreprise	128 218 000	135 815 576	106%	136 101 000	142 073 134	104%	6 257 558	4,6%
Cotis. Valeur Ajoutée Entrepr.	96 995 000	102 508 108	106%	103 892 000	110 178 613	106%	7 670 505	7,5%
Fraction de TVA	121 385 000	128 994 870	106%	125 677 000	132 516 419	105%	3 521 549	2,7%
Taxe Habitation	3 426 000	4 800 156	140%	4 931 000	9 837 584	200%	5 037 428	104,9%
Taxe Add. Foncier Non Bâti	1 781 000	1 731 707	97%	1 689 000	1 891 149	112%	159 442	9,2%
Imp. forfait. entrep. Réseaux	4 969 000	5 461 767	110%	5 387 000	6 117 620	114%	655 853	12,0%
Gemapi	7 300 000	7 312 083	100%	7 300 000	7 353 501	101%	41 418	0,6%
Recettes fiscales substitution TP	364 074 000	386 624 267	106%	384 977 000	409 968 020	106%	23 343 753	6,0%
Taxe Enlèvement Ordres Mén.	146 038 000	149 606 636	102%	170 552 000	173 492 102	102%	23 885 466	16,0%
Taxes Surfaces Commerciales	13 438 000	12 855 582	96%	13 144 000	15 885 131	121%	3 029 549	23,6%
Autres recettes fiscales	159 476 000	162 462 218	102%	183 696 000	189 377 233	103%	26 915 015	16,6%
DGF	211 169 000	211 378 561	100%	210 379 000	210 621 239	100%	-757 322	-0,4%
Compensations Fiscales	31 850 000	32 307 601	101%	34 453 000	34 313 628	100%	2 006 027	6,2%
Dot. Compensation Réforme TP	41 103 000	41 103 306	100%	41 103 000	41 103 306	100%	0	0,0%
Fds Nat. Gar. Ind. de Ress.	78 677 267	78 677 267	100%	78 677 267	78 677 267	100%	0	0,0%
Dotations	362 799 267	363 466 735	100%	364 612 267	364 715 440	100%	1 248 705	0,3%
Attribution de Compensation du département	34 269 973	34 269 973	100%	34 269 973	34 269 973	100%	0	0,0%
Taxe de séjour	2 500 000	6 575 581	263%	3 500 000	6 478 244	185%	-97 337	-1,5%
Recettes Espace Naturel Métropolitain	1 936 000	1 227 987	63%	1 687 500	1 204 552	71%	-23 435	-1,9%
Transferts de compétences	38 705 973	42 073 541	109%	39 457 473	41 952 770	106%	-120 772	-0,3%
Refacturation Sourcéo	2 500 000	1 804 664	72%	2 500 000	1 619 603	65%	-185 061	-10,3%
Refacturations aux budgets annexes	8 329 897	7 945 263	95%	8 329 897	9 510 632	114%	1 565 369	19,7%
Refacturations	10 829 897	9 749 927	90%	10 829 897	11 130 235	103%	1 380 308	14,2%
Attribution de Compensation	1 999 000	1 999 347	100%	1 999 000	1 999 347	100%	0	0,0%
FPIC	16 178 000	16 926 031	105%	16 926 000	15 028 996	89%	-1 897 035	-11,2%
Stade Pierre MAUROY	13 799 000	12 591 735	91%	13 222 000	13 433 284	102%	841 550	6,7%
FCTVA	1 000 000	1 462 094	146%	1 000 000	1 764 117	176%	302 023	20,7%
Divers	52 246 112	98 811 213	189%	52 007 421	83 835 351	161%	-14 975 862	-15,2%
Autres produits de gestion	85 222 112	131 790 419	155%	85 154 421	116 061 095	136%	-15 729 325	-11,9%
Total produits gestion	1 021 107 249	1 096 167 108	107%	1 068 727 058	1 133 204 792	106%	37 037 684	3,4%
Produits financiers	336 534	310 423	92%	335 230	2 287 476	682%	1 977 053	636,9%
Produits exceptionnels	6 000	1 458 660	24311%	135 000	3 214 996	2381%	1 756 336	120,4%
Cessions	0	12 719 370		0	101 873 003		89 153 633	700,9%
Reprises sur provisions	0	7 891 675		0	19 724 707		11 833 032	149,9%
Produits financiers et except.	342 534	22 380 129		470 230	127 100 182		104 720 053	467,9%
Total recettes de fonct.	1 021 449 783	1 118 547 236	110%	1 069 197 288	1 260 304 974	118%	141 757 737	12,7%

Répartition des recettes de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement, hors résultats reportés, sont composées :

- **Des produits de gestion : 1 133,2M€ (+37M€/CA2022). Ils sont constitués :**
- **Des ressources fiscales de substitution de la taxe professionnelle : 402,6M€ (+23,3M€/CA 2022) dont :**
 - La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 142,1M€ (+6,3M€/CA 2022) ;
 - La Fraction de TVA (en compensation de la CVAE) : 110,2M€ (+7,7M€/CA 2022) ;
 - La Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 9,8M€ (+5M€/CA 2022). Le doublement de cette recette est dû à l'application automatique des remontées de GMBI (logiciel de l'Etat- « Gérer mon bien immobiliser »). Suite à la multiplication des contentieux il est prévisible que le niveau de cette recette revienne proche de son niveau de 2022 (les dégrèvements sont pris en charge par l'Etat) ;
 - La Fraction de TVA (en compensation de la TH sur les résidences principales) : 132,5M€ (+3,5M€/CA 2022) ;
 - La Taxe foncière additionnelle sur le foncier non bâti : 1,9M€ (+0,2M€/CA 2022) ;
 - L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : 6,1M€ (+0,7M€/CA 2022).
- **Des autres recettes fiscales : 196,7M€(+27M€/CA2022) dont :**
 - La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 173,5M€ (+23,9M€/CA 2022). À noter la hausse du taux de TEOM sur l'année 2023 (passage de 13,39% à 14,64% correspondant à un produit supplémentaire de 14,8M€) afin de couvrir l'évolution du coût de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers ;
 - La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : 15,9M€ (+3M€/CA 2022) ;
 - Le produit de la Taxe GEMAPI mise en place par la MEL en 2022 :7,4M€ (quasi-stable/CA 2022).
- **Des dotations : 364,7M€ (+1,2M€/CA2022) dont :**
 - - La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 210,6M€ (-0,8M€/ CA 2022) ;
 - Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 78,7M€ (stable) ;
 - La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle : 41,1M€ (stable) ;
 - Les compensations fiscales : 34,3M€ (+2M€/ CA 2022).

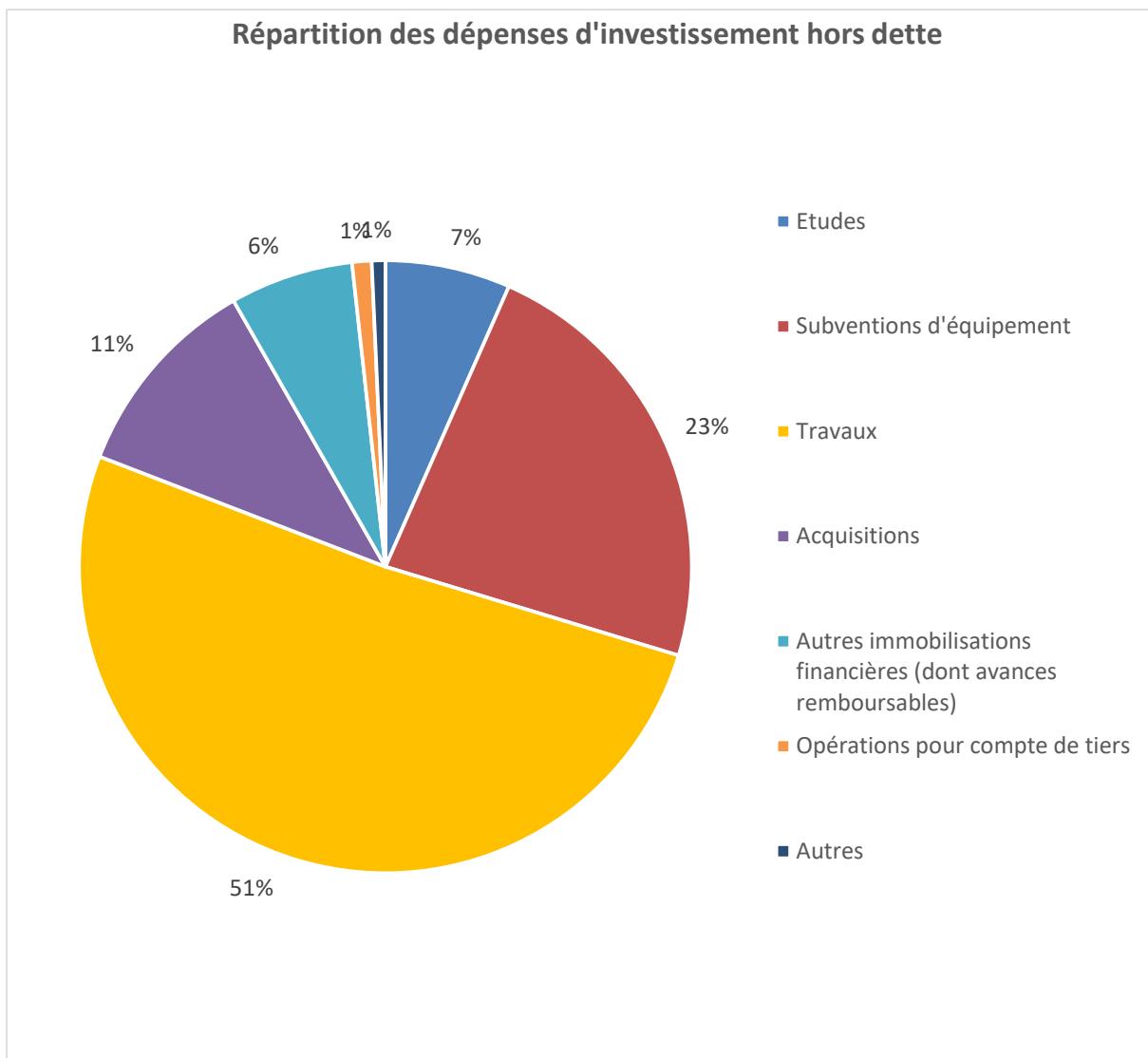
- **Des recettes issues des transferts de compétences : 42M€ (-0,1M€/CA2022).**
 - L'attribution de compensation (AC) versée par le Département (34,3M€-stable/ CA 2022),
 - Les recettes tarifaires des espaces naturels métropolitains (1,2M€, -stable/CA 2022)
 - La taxe de séjour (6,5M€, -0,1M€/CA 2022).
- **Des refacturations mises en place à compter de l'exercice 2017 : 11,1M€ (+1,4M€/CA2022) :**
 - Refacturations Sourcéo (1,6M€, -0,2M€/CA 2022) ;
 - Refacturations des fonctions support et des frais généraux aux budgets annexes (9,5M€ soit +1,6M€/CA 2022, neutre au niveau consolidé).
- **Des autres produits de gestion : 116,1M€ (-15,7M€/CA2022) dont :**
 - Les recettes liées au Stade Pierre Mauroy : 13,4M€, qui comprend la redevance d'occupation et les recettes garanties ;
 - Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : 15M€ ; cette dotation est en diminution par rapport à 2022 (-1,9M€) et devrait continuer à diminuer du fait de la mise en œuvre progressive de la réforme du potentiel financier (liée à la suppression de la TH) ;
 - Les attributions de compensation versées par les communes : 2M€ (stable/CA 2022) ;
 - Le FCTVA en section de fonctionnement pour 1,8M€ (+0,3M€/CA 2022) ;
 - Diverses recettes pour un montant total de 83,8M€ (-15M€/CA 2022 du fait de rattrapages enregistrés sur l'exercice 2022) qui comprennent notamment les recettes de la politique déchets ménagers pour 28,1M€, des recettes des concessions de service public de stationnement pour 20,3M€. À cela s'ajoutent 8,7M€ de recettes de régularisations comptables et financières et 26,7M€ sur les autres politiques de la MEL.
- **Des produits financiers et exceptionnels : 127,1M€ (+104,7M€/CA 2022) dont :**
 - **Des cessions** : 101,9M€ (+89,2M€/CA 2022). Cette augmentation est due à la vente de l'ancien siège rue du ballon pour un montant de 95M€. A noter, la spécificité comptable de ces écritures dont les crédits sont inscrits en recettes d'investissement (ligne 024) mais réalisés en recettes de fonctionnement (compte 775).
 - **Des produits exceptionnels** : 3,2M€ (+1,8M€/CA 2022) ;

- **Des reprises sur provisions** : 19,7M€ (+11,8M€/CA 2022 du fait des reprises des - provisions constituées dans le cadre du contentieux concernant le contrat de PPP sur le Grand Stade);
- **Et des produits financiers** : 2,3M€ (+2M€/CA 2022 grâce aux placements de trésorerie réalisés sur des bons du Trésor rémunérés).

4. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement, hors résultats reportés et restes à réaliser, s'élèvent à 456,2M€ et augmentent de 4,9M€ par rapport à 2022. Leur taux de réalisation est de 95% (99% après intégration des reports).

Dépenses d'Investissement	2022			2023			Evol CA 2023/2022	
	BP	CA	Taux de réalisation	BP	CA	Taux de réalisation	En €	En %
Etudes	34 534 740	22 447 228	65%	31 556 212	24 748 802	78%	2 301 574	10%
Subventions d'équipement	108 995 801	84 820 454	78%	102 972 159	86 406 268	84%	1 585 814	2%
Travaux	210 355 600	195 287 111	93%	194 670 900	191 675 125	98%	-3 611 986	-2%
Acquisitions	38 455 427	37 931 899	99%	32 405 269	40 775 423	126%	2 843 523	7%
Autres immobilisations financières (dont avances remboursables)	26 122 398	17 834 619	68%	21 286 303	24 393 628	115%	6 559 009	37%
Opérations pour compte de tiers	3 178 763	2 771 175	87%	5 623 473	3 856 545	69%	1 085 370	39%
Autres	6 059 136	9 750 666	161%	6 159 200	2 683 015	44%	-7 067 651	-72%
Dépenses d'inv. Hors dette	427 701 865	370 843 152	87%	394 673 516	374 538 806	95%	3 695 654	1%
Restes à réaliser		20 532 644			16 374 304		-4 158 341	-20%
Total DI hors dette, y c les RAR	427 701 865	391 375 796	92%	394 673 516	390 913 109	99%	-462 687	0%
Amortissement de la dette	72 742 000	72 017 594	99%	71 485 000	68 189 793	95%	-3 827 801	-5%
Baisse de plafond	5 000 000	0	0%	5 000 000	5 000 000	100%	5 000 000	
Amortissement dette stade P.Mauroy	8 439 278	8 439 278	100%	8 439 278	8 439 277	100%	-1	0%
Total amortissement dette	86 181 278	80 456 872	93%	84 924 278	81 629 070	96%	1 172 198	1%
Total dépenses d'inv. hors RAR	513 883 143	451 300 024	88%	479 597 794	456 167 876	95%	4 867 852	1%
Total dépenses d'inv. avec RAR	513 883 143	471 832 668	92%	479 597 794	472 542 179	99%	709 511	0%



Les dépenses d'investissement, hors dette et restes à réaliser, s'établissent à 374,5M€ (soit +3,7M€/CA 2022) correspondant à un taux de réalisation sur BP de 95%.

Elles sont composées des dépenses relatives aux :

- **Acquisitions de biens meubles et immeubles** : 40,8M€ (+2,8M€ par rapport à 2022)

Ces dépenses ont notamment concerné :

- Les actions d'aménagement d'habitat et de politique de la ville à hauteur de 6,9M€ dont 5,5M€ d'acquisitions foncières ;
- La politique du développement économique et de l'emploi pour 11,8M€ (+3,4M€/CA 2022) dont 10M€ d'acquisitions sur la zone de l'Union ;

- La politique de collecte et de traitement des déchets pour 11M€ dont 6,2 M€ pour l'achat de matériels, 4,3M€ pour l'acquisition du matériels nécessaires aux apports volontaires et 0,1 M€ pour le renouvellement de Bennes à Ordures Ménagères (BOM) ;
- Les autres politiques métropolitaines à hauteur de 11,1M€.
- **Études** : 24,7M€ (+2,3M€ par rapport à 2022)
Il s'agit notamment des dépenses liées :
 - à l'aménagement et l'habitat pour 8,6M€ ;
 - à l'espace public et la voirie pour 5,2M€ ;
 - les moyens transversaux et de coordination 4,5M€.
- **Subventions d'équipement** : 86,4M€ (+1,6M€ par rapport à 2022)
 - 58,7M€ ont été mobilisés dans le champ de l'aménagement, du logement, de l'habitat (subventions à la construction ou à la rénovation) et de la politique de la ville ;
 - 11,2M€ au titre des actions de développement économique ;
 - 9,9M€ ont été mobilisés pour le rayonnement de la métropole dont 6,4M€ pour le sport et 3,5M€ dédiés au développement de la politique culturelle ;
 - 5,4M€ pour la gestion des réseaux d'énergie, le développement durable, le plan climat et le développement de l'agriculture
 - 1,1M€ autres politiques
- **Travaux** : 191,7M€ (-3,6M€ par rapport à 2022) avec comme dépenses principales :
 - 117,1M€ dédiés aux opérations de voirie et des espaces publics,
 - 20,1M€ au titre des actions en faveur des espaces naturels et de l'agriculture,
 - 17,3M€ au titre de la propreté de l'espace public,
 - 12,3M€ mobilisés pour l'aménagement, le logement et l'habitat,
 - 10,2M€ au titre des travaux pour le rayonnement de la métropole dont 8,1 M€ sur le champ du sport et 2,2M€ sur les champs de la culture et du tourisme,
 - 6,7M€ au titre de la mobilité et du transport,
 - 1,9M€ au titre des actions de développement économique,
 - 6,1M€ au titre des autres politiques.
- **Autres immobilisations financières (dont avances remboursables)** : 24,4M€ (+6,6M€ par rapport à 2022)

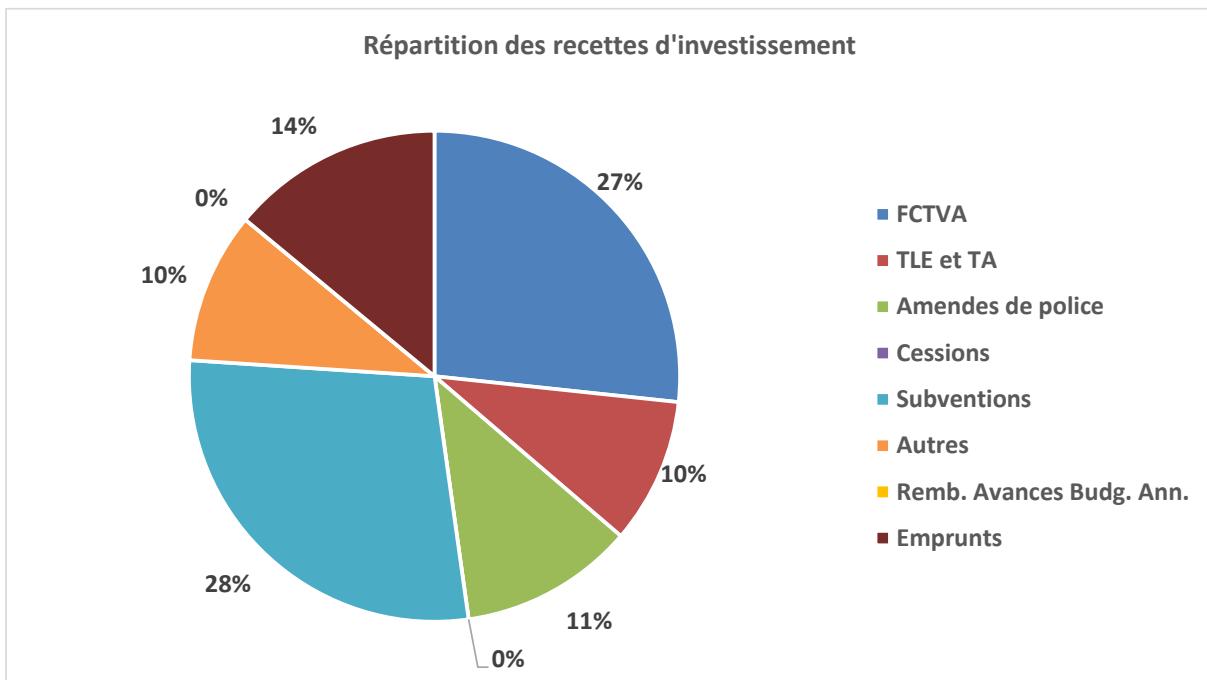
Il s'agit essentiellement des dépenses réalisées dans le cadre d'opérations d'aménagement (pour la création de zones d'habitat ou pour des projets à vocation économique) et des avances aux budgets annexes AIE pour 3M€ et à la régie de l'eau Sourcéo pour 5M€).

- **Opérations pour compte de tiers** : 3,9M€ (+1,1M€ par rapport à 2022)
- **Autres dépenses d'investissement** : 2,7M€ (-7,1M€ par rapport à 2022)
Il s'agit notamment de la régularisation à hauteur de 1,2M€ de la taxe d'aménagement trop perçue sur les exercices antérieurs et du fonds de transformation pour les entreprises 1,3M€.

En 2023, l'amortissement de dette du budget général s'est établi à 81,6M€ (+1,2M€ par rapport à 2022).

Les recettes réelles d'investissement, hors restes à réaliser, s'élèvent à 107,2M€ et diminuent de -111M€ par rapport à l'exercice 2022. Les recettes d'investissement hors emprunt atteignent 92,2M€ et augmentent de 9,6M€. Les restes à réaliser atteignent 2,3M€ en 2023.

Recettes d'Investissement	2022			2023			Evol CA 2023/2022	
	BP	CA	Taux de réalisation	BP	CA	Taux de réalisation	En €	En %
FCTVA	13 600 000	22 218 527	163%	23 000 000	28 607 304	124%	6 388 776	29%
TLE et TA	15 005 000	18 469 812	123%	15 005 000	10 290 084	69%	-8 179 728	-44%
Amendes de police	5 000 000	10 000 101	200%	5 000 000	12 323 954	246%	2 323 853	23%
Cessions	13 528 556	0		103 124 345	0		0	
Subventions	17 287 870	22 164 303	128%	15 707 536	30 300 413	193%	8 136 110	37%
Autres	18 636 857	5 268 338	28%	25 966 400	10 617 463	41%	5 349 125	102%
Remb. Avances Budg. Ann.	0	4 386 048		0	0		-4 386 048	-100%
Total recettes hors emprunt	83 058 283	82 507 129	99%	187 803 281	92 139 217	49%	9 632 088	12%
Emprunts	245 328 698	135 700 000	55%	106 233 962	15 065 804	14%	-120 634 196	-89%
Total recettes d'invest. hors RAR	328 386 981	218 207 129	66%	294 037 242	107 205 021	36%	-111 002 108	-51%
<i>Restes à réaliser</i>		1 732 905			2 261 233		528 327	30%
Total recettes d'investissement	328 386 981	219 940 034	67%	294 037 242	109 466 254	37%	-110 473 781	-50%



Ces recettes sont composées ainsi :

- **des subventions** : 30,3M€ (+8,1M€ par rapport au niveau 2022) qui représentent 28,3% des recettes.
Les principales subventions perçues par la MEL concernent la politique du logement de l'urbanisme et de l'habitat (22,1M€ soit +9,1M€ correspondant au rythme des aides déléguées en matière d'habitat), l'aménagement cyclable (1,9M€), les réseaux d'énergie (0,9M€) et la politique culturelle (1M€).
- **du fonds de compensation de la TVA (FCTVA)**: 28,6M€ (+6,4M€ par rapport au niveau 2022 correspondant au niveau de dépenses d'équipement de l'exercice précédent qui est en forte hausse depuis deux ans). Le FCTVA représente 26,7% des recettes d'investissement.
- **de la taxe d'aménagement (TA)** : 10,3M€ qui représente 9,6% des recettes d'investissement (-8,2M€ par rapport à 2022). Il convient de souligner, cette année encore, la difficulté structurante à disposer d'information fiables sur le niveau à percevoir par la MEL.
- **des amendes de police** : 12,3M€ (+2,3M€ par rapport à 2022) Elles représentent 11,5% des recettes d'investissement.
- **des autres recettes d'investissement** : 10,6M€ (+5,3M€ par rapport à 2022)

des emprunts levés : 15,1M€, soit 14,1% des recettes d'investissement. Les mobilisations d'emprunts ont diminué de 120,6M€ par rapport à 2022 du fait du produit exceptionnel issu de la vente de l'ancien siège de la MEL pour 95M€.

5. Résultats et agrégats financiers

- **l'épargne brute** (hors reprises et dotations aux provisions) s'élève à 216,9M€, soit un niveau quasi identique à celui constaté en 2022 (+0,5M€)
- **l'épargne nette** est stable par rapport à 2022, elle atteint 135,3M€.
- **l'encours de dette** à fin 2023 s'établit à 752,6M€ en baisse par rapport à 2022 : -66,5 M€ soit -8,1%. La capacité de désendettement est de 3,5 années.

Soldes intermédiaires de fonctionnement		
	CA 2022	CA 2023
Recettes de fonctionnement	1 097 936 191	1 138 707 264
Dépenses de fonctionnement	881 531 635	921 798 588
Epargne brute	216 404 556	216 908 676
Amortissement de la dette	80 456 872	81 629 070
Epargne nette	135 947 684	135 279 606
Solde provisions	4 044 449	-1 877 951

Résultats		
Résultat de fonctionnement	149 547 581,54	150 865 176,26
Résultat reporté de fonctionnement	0,00	0,00
Résultat cumulé de fonctionnement	149 547 581,54	150 865 176,26
Résultat d'investissement	-18 962 241,51	-33 376 720,94
Résultat reporté d'investissement	-145 248 660,30	-164 210 901,81
Résultat cumulé d'investissement	-164 210 901,81	-197 587 622,75
Résultat global	-14 663 320,27	-46 722 446,49
Solde des restes à réaliser	-18 799 739,28	-14 113 071,22
Résultats définitifs	-33 463 059,55	-60 835 517,71

Ratios et encours de dette		
Epargne brute/recettes de fonctionnement	19,7%	19,0%
Financement de l'investissement	47,4%	45,1%
Encours de dette	819 175 813	752 627 085
Capacité de désendettement	3,8	3,5

Résultat 2023 :

Le montant du résultat global de clôture de l'exercice 2023 de la section de fonctionnement est de 150 865 176,26€. Le besoin réel de financement de la section d'investissement avant reports s'élève à -197 587 622,75€. Le solde des restes à réaliser s'établit à -14 113 071,22€.

Le résultat global de clôture après reports (toutes sections confondues) s'établit à -60 835 517,71€ sur le budget général. Le résultat global de clôture consolidé 2023 après reports, tous budgets confondus, s'établit à 72 376 357,87€.

Par ailleurs, un ajustement des résultats est opéré afin de prendre en compte les mouvements non budgétaires des provisions de fin 2023 (conformément aux délibérations métropolitaines 23-C-0477 et 23-B-0432 du 15 décembre 2023) et les résultats définitifs d'un syndicat dissout. Cet ajustement impacte les résultats 2023 à hauteur de -13 629 186,91€ soit un résultat global de clôture après reports de -74 464 704,62€ pour le budget général et +58 747 170,96€ tous budgets confondus.

2. Dispositif décisionnel

Par conséquent, la commission principale Gouvernance, Finances, Eval. Politiques publiques, Administration, RH consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) d'approuver le compte administratif 2023 ;
- 2) de constater les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) de constater, l'intégration des ajustements des résultats cumulés par opération d'ordre non budgétaire pour un montant déficitaire de -14 011 484,59 € en investissement et un montant excédentaire de 382 297,68 € en fonctionnement ;
- 4) d'acter que les résultats sur réalisations sont, à l'exception d'une écriture de reprise de résultats en fonctionnement de 17 397,35 € qui sera à traiter ultérieurement, en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Comptable public de la Métropole européenne de Lille qui fait l'objet d'une délibération spécifique ;
- 5) d'arrêter les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront repris au budget supplémentaire 2024 ;
- 6) de déclarer les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi ;
- 7) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser. Ils seront repris au budget supplémentaire 2024 pour un montant de 16 374 303,73 € en dépenses et de 2 261 232,51 € en recettes.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Les groupes Actions et Projets pour la Métropole et Métropole Ecologiste Citoyenne et Solidaire s'étant abstenus.
M. Damien CASTELAIN n'ayant pas pris part au vote.